Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel du Service des forêts, de la faune et de la nature

Tenez votre chien en laisse lors des promenades en forêt entre le 1er mai et le 15 juillet.

La saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux débute en forêt. Afin de ne pas perturber les petits et leurs parents, le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt entre 1er mai et le 15 juillet.

Très souvent, les propriétaires de chiens sont conscients que leur compagnon à quatre pattes peut déranger la faune. Mais certains estiment qu'un animal sauvage peut être dérangé sans conséquences dommageables.

En réalité, un simple dérangement peut avoir des conséquences négatives, même si le chien ne poursuit pas l'animal. Pour le chien, c'est en général un jeu ; pour l'animal effrayé, c'est une question de survie. C'est ainsi que même le plus doux des chiens peut non seulement effrayer les animaux sauvages mais aussi avoir le réflexe de croquer un oisillon ou un levraut juste pour jouer.

Etre conscient de ce risque implique de garder une maîtrise parfaite de son chien en forêt durant la période la plus sensible pour la faune. C'est pourquoi les détenteurs de chiens sont invités à tenir en laisse leur compagnon à quatre pattes lors de ballades en forêt du 1er mai au 15 juillet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 avril 2010

DSE, Sébastien Sachot, Conservateur de la faune, 021 557 86 30